

Cahier de doléances du Tiers État de Rivery (Somme)

Les doléances et plainte de la communauté de Rivery, présentée par Martin Lestuve, député, ce 23 mars 1789.

1° La suppression des gabelles et fermes et aides ; pour ce suggéré, tous le peuple ne se lassera jamais de vous le dire, ynci que les princes, par tous la France l'ons ceux souviendras de vous, l'ons vous donneras des marques de gloire et de reconnaissance pour votre bienfaisance.

2° Que les assemblées soient dirigées par des provinciaux.

3° Que la justice soit rendue avec plus de célérité et avec moins de frais dans l'iquitté.

4° Que la confection des grandes routes soit à la charge des villes, à proportion avec les campagnes, comme c'est pour leur commerce et les approvisionnements des villes que les routes sont établies.

5° Que nous n'ayons qu'un droit et une somme directe à payer, telle qu'ils plaisent à Sa Majesté de demander.

6° Pour le paiement des droits d'aide, qu'il soit payé à sa création les boisent sûrement leur chantier, les arbres des bestiaux aux lieux de leur naissance, et le bois à sa croissance ; tous les autres droits défabrique au domicile du fabricant, dans chaque municipalité de ligne droite versé dans la quence qu'il leur sera indiqué, sans frais.

7° Que nous n'ayons plus un nombre de droits infini à payer, que la plus grande partie du menu peuple n'y conne rien.

8° La disette de 1788 que nous venons de faire a été très chétive : elle nous a mis dans la misère et dans le grand besoin, est presque honte de pouvoir rembourser tous nos grains par la gabelle.

9° Cette année 1789, nous venons de voir tous nos navettes gélées et tous nos lentilles ; une grande partie de nos blés, bien les deux tiers perdus par la gabelle ; ces ceux qui nous obligent tous les habitants à racheter de la paille bien cernée, des avoines et bécottes de même.

10° La communauté désirerait que la taille et les autres droits royaux de Rivery soient divisés d'avec les orillons de la Vallée de Vache, la Voiry, la Neville, veuillent que nous sommes très peux de monde dans notre petite hameau ; il faut que ce soit presque toujours le même qu'il a face le recouvrement : il n'a jamais de tranquillité pour lui, car ce qu'il lui fait dans de grande peine et perte de force souvent.

11° Chose horrible : nous avons dans notre petite hameau une petite commune avec la paroisse du faubourg St-Pierre ; elle contient soixante journaux de prés, à l'usage de pâture, et ce nous fait une grande douceur à tous les habitants des deux communes, qu'elle nous donne la facilité de faire tous nos bestiaux dans sa pâture, d'élever tous les ans par cultivateurs plusieurs poulains et génisses, pour remplacer ceux qu'il vient à mourir, ou bien ceux qu'il vient dans une taille propre à vendre aux voituriers ou aux chevaux de remonte ou d'artillerie du Roy, ce qu'il met presque tous les habitants à la portée de vivre plus facilement, et fournir des bontés énormes pour faire produire tous les petites terres de notre territoire, et nous donne la force de bien cultiver ; c'est ce qu'il fait que tous les habitants vivent plus à leur aise.

L'année 1775, il plaisait aux Messieurs de l'hôtel-de-ville d'Amien d'en vendre 8 à 9 journaux, qu'il avait pris presque aux millieux, et l'avait fait tirer à 16 et 18 pieds de profondeur : car ce qu'il causait la ruine de tous nos bestiaux ; après cela, il leur a plu de faire une plantation toute aux tours du marais, et il y avait bien au total dix à onze journaux et nous avons fait des très grandes fossés qui causent journellement la ruine de nos bestiaux et de tous les habitants de cette paroisse, qui sans presque le territoire stérile, veuillent qu'il manque

de bont aminormant et de vife ceulteure, mais les habittans hor de force pour achetté des feumiés et des chevaille pour leure heuzaze. Mésieure, nous vous priont de nous reande, s'il vous plais, jeustice, ce que nous espéront de vous ; ceant votre justice, nous somme sean ressourses, veux que l'hôtel-de-ville et bien seuperrieure a nous.